

RÈGLEMENT DU CONCOURS JEUNES TALENT DU CHOLETAIS

RÈGLEMENT DU CONCOURS LA BONNAUDERIE

EDITION 2017-2018

Article 1 – Organisation du concours

Le concours « Jeunes Talents » édition 2017 est organisée par la CAC Choletaise. Le présent règlement définit les règles applicables au concours.

La ville de Cholet organise la 3ème édition du « trophée des jeunes talents du Choletais ». La MFR de La Bonnauderie s'associe à cette démarche. Les trois premiers lauréats et / ou lauréates seront récompensés de 140, 100 et 60 euros par la CAC.

Thème du concours :

Sujet :

RAVIOLE (S) pour 4 personnes

- Présentée (s) dans 4 assiettes
- La préparation peut être sucrée ou salée

2 garnitures

- Présentées dans chaque assiette
- Sucrée (s) ou salée (s)

1 jus ou une sauce

- Sucrée (s) ou salée (s)

Temps de réalisation : 3h (remise en place du poste compris)

Tous les produits arrivent bruts et sont apportés par le candidat.

Article 2 – Objet du concours

Ce concours gratuit a pour but de :

- mettre en avant les jeunes Choletais de la CAC à l'excellence du savoir-faire régional dans leurs spécialités respectives.
- promouvoir un ou des produits, et valoriser et défendre les richesses et la diversité de leurs terroirs.

Le concours se déroulera en trois phases :

Dates à retenir:

Date limite d'inscription : 1 décembre 2017

Date de présentation de la fiche technique : 15 décembre 2017

Date retenue pour la finale : samedi 27 janvier 2018 au CFA-MFR La Bonnauderie.

Article 3 – Participation

Le concours est ouvert à toute personne suivant une formation au CFA-MFR La Bonnauderie (ci-après dénommée « le candidat ») en classe de CAP2, BP1, 1ère bac pro.

Article 4 – Modalités de participation

La participation au concours s'effectue exclusivement sur les plateaux techniques du site de la Bonnauderie.

Le candidat doit remplir les formulaires d'inscription qui sont à retirer auprès de Mr Nicoleau. Ce dernier procédera ensuite au protocole indiqué dans la convention du partenaire CAC pour valider la participation.

Un jury d'experts sera composé par l'établissement.

Article 5 – Communication du concours

Le concours sera porté à la connaissance des professionnels et du public par voie de presse, par affichage, et par information diffusée auprès des organismes professionnels ainsi que sur le site Internet de l'établissement de La Bonnauderie .

Article 6 – pré-sélection MAF (un des Meilleurs Apprentis de France).

La sélection des finalistes au Trophée jeunes talents fera office de sélection pour le concours MAF pour les CAP et 1ère bac pro.

Article 7 – Acceptation du règlement

Tout candidat déclare avoir pris connaissance du présent règlement en signant le présent règlement le jour du concours. Il doit mettre en œuvre les démarches nécessaires pour prendre connaissance au préalable (compétences indissociables au concours). Les délibérations des jurys mentionnées au présent règlement sont strictement confidentielles.

Le simple fait de participer au concours « Jeunes Talents » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et des consignes figurant sur le document et transmises durant l'épreuve par les encadrants logistiques.

Signature du candidat

La Dégustation

Dosage des produits (Quantités et équilibre des produits dans l'assiette)

Fragrance (Odeur de l'assiette)

Justesse des cuissons

Justesse des assaisonnements

Harmonie des textures (croquant, fondant, onctueux,...)

Mariage des saveurs

Note globale de dégustation

/30

Commentaires

--

La technicité dans la bonne humeur

Respect des règles d'hygiène et de sécurité / Propreté du plan de travail

Maitrise des gestes techniques

Organisation et planification du travail / Ponctualité de l'envoi

Esprit d'équipe

Note globale de technicité et convivialité

/20

Commentaires

--

Note sur 80

Note sur 20

Commentaires généraux